

N° 182

Rabat, le 15 AVR 2024

APPEL A CANDIDATURES INTERNES MOBILITE DANS LES POLES INTERNATIONAUX

Tenant compte de ses choix stratégiques, la MAP lance un deuxième appel à candidature dans le cadre de la mobilité internationale pour renforcer la présence de la MAP dans certaines zones géographiques. Le mouvement 2024 se déroulera selon les règles établies par la Direction Générale et complétées par le Conseil de Rédaction et le Conseil Paritaire de Gestion.

DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats désirant postuler doivent présenter leurs dossiers sur la plateforme <http://candidatureinterne.map.ma>. Le délai d'acceptation des candidatures expire le 02 mai 2024.

La demande doit obligatoirement faire ressortir l'expression de « demande de mobilité dans les pôles internationaux de la MAP », avec précision de trois (03) choix classés par ordre de préférence. Les affectations finales sont à la discrétion du Directeur Général, sur proposition du CDR pour le personnel journaliste ou du CPG pour le personnel non-journaliste.

POSTES A POURVOIR

Les candidatures portent sur :

- Chefs de Pôle International : Asie Orientale (Pékin) ;
- Journalistes : Paris, Dakar, Bakou, Brasilia, Pérou, Strasbourg ;
- Administrateurs de Pôle : Pékin, Paris, Berlin.

CONDITIONS REQUISES :

- N'avoir encouru aucune mesure disciplinaire durant les deux dernières années ;
- Avoir le sens de relationnel, de la responsabilité, de l'autonomie et de l'initiative ;
- Les qualités humaines et professionnelles du candidat seront prises en compte par la Commission de sélection en termes de compétences requises, d'assiduité, de performance et d'engagement professionnel ;

- Pour le poste de Chef de Pôle et Chef de Bureau, avoir une ancienneté d'au moins dix (10) à la Rédaction Centrale ou dans un Bureau / Pôle Régional ou international ;
- Pour le poste de journaliste, avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans à la Rédaction Centrale ou dans un Bureau / Pôle Régional ou international ;
- Pour le poste de Cameraman, avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans à la MAP et disposer des compétences techniques nécessaires pour occuper ce poste ;
- Pour le poste d'Administrateur de Pôle, avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans à la MAP et disposer des compétences nécessaires en comptabilité générale, en trésorerie et techniques de gestion administratives.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre :

- Demande de candidature manuscrite portant accord explicite de la hiérarchie ;
- Curriculum vitae détaillant le parcours professionnel du candidat à la MAP et hors MAP ;
- Le projet professionnel dans lequel le candidat doit expliquer sa propre conception du poste demandé en termes de fonctionnement, interactions, points forts, limites, ... ainsi que son projet pour la dynamisation de ce poste.

IMPORTANT

- La liste des candidats retenus à la mobilité sera affichée dans les locaux et sur le site web de la MAP.
- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai.
- Le dépôt de candidature est une acceptation explicite et sans réserve des règles de la mobilité et notamment l'acceptation de l'affectation décidée par la commission de sélection quelle qu'elle soit et l'acceptation de l'affectation à la fin du mandat à l'international, décidée par l'Administration.
- Tout refus de rejoindre son nouveau poste d'affectation est considéré comme refus définitif et explicite à toute mobilité à l'international.
- L'affectation au poste entre en vigueur à partir du 01/08/2024.



 Le Directeur Général
 Fouad ARIF